



Changer la ville, changer la vie

Pour des villes responsables

Depuis une vingtaine d'années, le rôle des collectivités locales n'a cessé de s'affirmer. La France compte à présent une quarantaine de communes de plus de 100.000 habitants. Ces grandes villes parmi lesquelles Montpellier occupe la douzième place sont devenues les administrations publiques les plus importantes de notre pays. Elles réalisent aujourd'hui, à elles seules, les deux tiers des équipements publics.

Or, ni les statuts juridiques qui définissent leurs obligations, ni les ressources financières qui leur sont imparties ne sont adaptées aux réalités de 1978.

L'actuelle majorité a maintenu une très forte tutelle du pouvoir central. Elle constitue de plus en plus une entrave à la bonne gestion des grandes villes dont les responsabilités ne cessent de s'accroître.

L'action sanitaire et sociale, les handicapés, la culture, les sports, l'urbanisme et l'enseignement constituent les actions prioritaires de notre municipalité. Des efforts importants ont été consentis dans ces secteurs dès le budget primitif, le premier dont le nouveau Conseil Municipal assume l'entière responsabilité.

Les collectivités locales ne reçoivent pas pour autant un supplément d'aide de l'Etat. Elles financent les deux tiers des équipements collectifs quand, dans le même temps les pouvoirs publics disposent de plus de 80 % du produit des impôts contre un peu moins de 20 % pour les collectivités locales.

On se trouve donc face à un étrange paradoxe : plus l'action que les collectivités locales ont à mener est puissante, plus elle est freinée par le manque de moyens financiers qui résulte du transfert des charges de l'Etat vers les communes sans conséquence financière. On assiste à un amenuisement contraire des subventions.

Ces transferts de charge effectués par l'Etat, au détriment des villes, concernent les actions essentielles, à savoir l'enseignement, l'action sanitaire et sociale, la voirie, la circulation, les P. et T., la justice, la police, etc...

Or, des décisions de cette sorte ne peuvent être correctement prises qu'à l'échelon local ; en particulier toutes celles qui ont trait à la construction des équipements collectifs de base et à l'organisation des services publics courants. Il faut absolument desserrer la tutelle administrative en développant les procédures de contrôle financier à posteriori et la globalisation des subventions.

Le stade de la concertation au niveau de l'administration centrale est dépassé. Les autorités locales sont irremplaçables pour déceler l'apparition des besoins nouveaux et tenter de les satisfaire.

La gravité de la situation actuelle appelle des réformes immédiates :

- remboursement intégral de la T.V.A. payée sur les travaux et achats par les Communes ;
- possibilités de prêts aux municipalités à taux plus réduit et de très longue durée ;
- prise en charge par l'Etat des dépenses qu'il fait actuellement supporter aux villes et qui lui reviennent : éducation, justice, police, aide sociale... ;
- attribution à compter de 1978 de 100 % du V.R.T.S.

Au-delà de ces mesures immédiates sont d'autre part nécessaires :

- une réforme globale redistribuant les recettes fiscales entre l'Etat et les collectivités territoriales et locales ;
- une refonte totale des bases de la fiscalité locale ;
- le remplacement du système injuste des subventions par un fonds de péréquation doté de fonds suffisants.

Ceci implique une réforme des finances locales renforçant la part revenant aux communes dans l'effort fiscal des citoyens. Le Languedoc dont Montpellier est la capitale qui a vu renaître le mouvement communal au XIII^e siècle, se doit d'être à la pointe de ce combat pour des communes plus riches et plus libres pour changer la vie.

Georges FRÈCHE
Député-Maire